

GAPENCIMES

REGLEMENT 2025



LA VILLE DE **GAP** PRÉSENTE

ville de
Gap
CAPITAINE DOUCE

TRAIL GAPENCIMES

4 & 5 OCTOBRE 2025

gapencimes.fr

ATHLÈ GAP **TALLARD Vallées** Office de Tourisme **Hautes-Alpes** le département **DÉPISTAGE DES CANCERS** Centre de coordination 300 Provence Alpes Côte d'Azur **MAIF** **INTER SPORT GAP** **SCARPA** **GAP-BALADES** **Gap Hautes-Alpes 04.10.10** **GAP-BALADES** **Gap Hautes-Alpes 04.10.10**

I. GENERALITES

Le Trail Gapen'cimes est organisé par La Ville de Gap, en partenariat avec :

- L'Office Municipal des Sports (OMS)
- Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers PACA (CRCDC)
- Le 4ème Régiment de Chasseurs de Gap (4°RCH)
- Le Gap Hautes-Alpes Athlétisme (GHAA)
- Le Ski Club Gap-Bayard

L'édition 2025 aura lieu les **4 et 5 octobre à Gap (05)**

Cette année, 7 parcours seront proposés :

- **Samedi 4 octobre**

- 📍 **KV** en partenariat avec le Ski Club Bayard : 4,6 km et 911 m D+
- 📍 **Trail de Saint Mens** : 15,9 km et 494 m D+
- 📍 **Trail du p'tit Saint Mens** : 11,6 km et 315 m D+
- 📍 **Trail Rose** en partenariat avec le CRCDC : 6,9 km et 225 m D+
- 📍 **Animation/ Découverte Trail des enfants** en partenariat avec le 4°RCH de Gap :
 - Un parcours de 660 m pour les enfants nés entre 2017 et 2019 (Eveil Athlé)
 - Un parcours de 1,3 km pour les enfants nés en 2015 et 2016 (Poussins)
 - Un parcours de 2 km pour les enfants nés entre 2013 à 2014 (Benjamins)
 - Un parcours de 2 km pour les enfants nés entre 2011 et 2012 (minimes)

- **Dimanche 5 octobre :**

- 📍 **Marathon des 3 cols** : 46,1 km et 2332 m D+
- 📍 **Trail des Crêtes** : 28,8 km et 1330 m D+

Ces 2 courses sont labellisées FFA et sont qualificatives au championnat de France. Elles sont également inscrites au Challenge de la Région Sud, au Challenge des Trail de Provence et font parties des courses UTMB Index.



50K

M

20K

M



NOTRE CHALLENGE DES SUPERS HÉROS

- **Samedi :**
 - 📍 **Trail Kilomètre Vertical** : 4,6 km et 911 m D+
 - 📍 **Trail de Saint Mens** : 16 km et 494 m D+
- **Dimanche :**
 - 📍 **Trail des Crêtes** : 28,8 km et 1330 m D+

1. LES SPECIFICITES DES PARCOURS

Les parcours des courses trails Rose, Kilomètre Vertical, St Mens, P'tit St mens, 3 Cols et Crêtes sont des épreuves de pleine nature, empruntant divers sentiers du territoire.

Avant de s'inscrire et de s'engager, les coureurs doivent être pleinement conscients de la longueur, des dénivelés, de la spécificité de l'épreuve et y être parfaitement préparés.

Les organisateurs mettront en place toutes les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement les parcours : flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise, signaleurs.

Il est rappelé aux concurrents que la qualité et la sensibilité des espaces traversés (sites NATURA 2000, zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, réserves naturelles...) nécessitent un respect strict des mesures destinées à la protection de ces milieux. **Les participants doivent rester strictement sur les zones autorisées** (seuls sont autorisés les tracés existants).

Les Courses enfants se déroulent entièrement dans le parc de la Pépinière.

2. DEPARTS ET ARRIVEES

Samedi

- Kilomètre Vertical KV : Départ à **9h30** avenue de Charance (carrefour avec l'allée des Ormes)
- Trail de Saint Mens : Départ à **13h00** du parc de la Pépinière (Kiosque)
- Le P'tit Saint Mens : Départ à **13h20** du parc de la Pépinière (Kiosque)
- Trail Rose : Echauffement à 15h30, départ à **16h00** du parc de la Pépinière (Kiosque)
- Animation / Découverte Trail des enfants : Départ à **16h30** du parc de la Pépinière pour les enfants nés entre 2017 et 2019 / **16h45** pour les enfants nés en 2015 et 2016 / **17h00** pour les enfants nés entre 2013 à 2014 / **17h15** pour les enfants nés entre 2011 et 2012 (Kiosque)

Dimanche

- Marathon des 3 cols : départ à **7h30** du Domaine de Charance
- Trail des Crêtes : départ à **9h00** du Domaine de Charance

Des SAS de départ seront organisés pour les course St Mens / P'tit St Mens / Rose / 3 Cols et Crêtes.
Toutes les arrivées des courses se font à Gap au Parc de la Pépinière.

3. CHRONOMETRAGE

Le Trail Rose et les Animations Trail Enfants sont des **parcours non chronométrés à allure libre**.

Pour les autres courses, le chronométrage sera assuré par une société spécialisée et agréé par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Les dossards des coureurs seront équipés de système de puces électroniques permettant de relever leurs passages aux points de contrôle.

4. CATEGORIES AUTORISEES

Les catégories d'âge officielles de la FFA valable à partir du 2 septembre 2025

Catégories	Code	Années de naissance
U10	EA	2017 à 2019
U12	PO	2015 à 2016
U14	BE	2013 à 2014
U16	MI	2011 à 2012
U18	CA	2009 à 2010
U20	JU	2007 à 2008
U23	ES	2004 à 2006
Seniors	SE	1992 à 2003
Master 0	MO	1991 à 1987
Master 1	M1	1986 à 1982
Master 2	M2	1981 à 1977
Master 3	M3	1976 à 1972
Master 4	M4	1971 à 1967
Master 5	M5	1966 à 1962
Master 6	M6	1961 à 1957
Master 7	M7	1956 à 1952
Master 8	M8	1951 à 1947
Master 9	M9	1946 à 1942
Master 10	M10	1941 et avant

Les catégories autorisées sur les courses du Gapen'cimes 2025 :

COURSES	CATÉGORIES
3 cols - 46,1 km / 2332 m D+	A partir d'Espoirs
Crêtes - 28,8 km / 1330 m D+	A partir d'Espoirs
St Mens - 15,9 km / 494 m D+	A partir de Juniors
P'tit St Mens - 11,6 km / 315 m D+	A partir de Cadets
Rose - 6,9 km / 225 m D+	A partir de Minimes
KV - 4,6 km / 911 m D+	A partir de: Benjamins en relais par 4 uniquement / Cadets en relais par 2 ou 4 uniquement / à partir de Junior : en individuel ou en relais par 2 ou 4
Courses des enfants	De 2011 à 2019 (Minimes, Benjamins, Poussins et École d'athlétisme)
Challenge des Supers Héros	A partir d'Espoirs

5. CONTROLES, RAVITAILLEMENTS, BARRIERES HORAIRES

Des points de contrôles sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve.

Les concurrents s'engagent à respecter les barrières horaires précisées ci-dessous :

COURSES	RAVITAILLEMENTS	BARRIERES HORAIRES
KV - 4,6 km	A l'arrivée	A l'écluse : 10h10 A la brèche : 11h
3 Cols - 46,1 km	4 ravitaillements : Rabou village: km 18 Torrent Chalançon : km 29 (eau) Bois de Tavanet : km 32 Pré de la Danse : km 37	Rabou village : 12h00 Bois de Tavanet : 15h00 Pré de la Danse : 15h45
Crêtes - 28,8 km	2 ravitaillements : Bois de Tavanet : km 15 Pré de la Danse : km 19,6	Bois de Tavanet : 15h00 Pré de la Danse : 15h45
St Mens - 15,9 km	1 ravitaillement : Ferme Bellevue : km 7,8	EHPAD St Mens : 15h45
Petit St Mens - 11,6 Km	1 ravitaillement : Combe Treschâtel : km 5,6	EHPAD St Mens : 15h45
Trail Rose - 6,9, km	1 ravitaillement eau : km 5,1	Arrivée : 18h
Enfants	1 goûter à l'arrivée	Aucune

- **Les coureurs ne respectant pas les barrières horaires seront mis hors course et devront restituer leur dossard au point de contrôle.**
- **Les points d'assistance sont autorisés sur les lieux de ravitaillement**, dans la zone dédiée aux ravitaillements personnels (50 mètres avant et après le ravitaillement).
- **Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement** : Pensez à jeter vos emballages dans les poubelles mises à disposition sur les ravitaillements et le point d'arrivée. Aucun déchet ne sera toléré en pleine nature, le contrevenant s'expose à son exclusion .
- Les ravitaillements seront adaptés à la situation sanitaire en vigueur en cas de recommandation gouvernementale.

ATTENTION : il n'y aura **pas de gobelets** sur les ravitaillements ; les coureurs doivent être équipés de leur propre gobelet.

II. INSCRIPTIONS & FORMALITES

1. DOCUMENTS OBLIGATOIRES



Pour les courses KV, St Mens, P'tit St Mens, Crêtes et 3 Cols :

- Pour les **personnes majeures** de toutes nationalités, leur participation à une course running chronométrée est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :
 - D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation**. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
 - D'une **attestation** (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé** (ou « PPS ») en remplacement du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique, mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée **pps.athle.fr**. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum **trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire, jusqu'à la veille de l'événement**.



- Pour les **personnes mineures** de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :
 - D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation**. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.
 - D'un **questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale**, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. **A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou course à pied en compétition datant de moins de six mois.**

Attention : Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

La réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme impose que le certificat médical comporte la mention « athlétisme en compétition » ou « course à pied en compétition ». La mention « trail en compétition » n'est pas acceptée.

Aucun autre document ne peut être accepté et aucun certificat médical ne sera délivré sur place par l'organisation.

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, tout coureur n'ayant pas transmis un dossier complet à la date limite du **4 octobre 2025** ne pourra pas participer à l'épreuve. Son dossard ne pourra lui être remis. Seul un dossier complet et le paiement valent inscription.



Pour le Trail Rose et les courses enfants

Le Trail Rose comme les courses enfants sont des épreuves découvertes, sans classement, sans chronométrage, à allure libre. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de présenter une licence ou un certificat médical pour s'inscrire.

- **Une autorisation parentale sera obligatoire pour toute inscription d'une personne mineure au jour de la course.**
- **Un t-shirt sera offert aux 1000 premiers inscrits sur le trail Rose**

2. INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes en ligne sur le site <https://gapencimes.fr/> et fermeront le mercredi 1er octobre à 23h59 (Trail Rose, KV, P'tit St Mens, St Mens, Crêtes, 3 Cols, Challenge des Supers Héros).

Afin d'adapter au mieux l'organisation des épreuves et la sécurité, l'équipe du Gapen'cimes préconise les inscriptions en ligne.

Les inscriptions sur place (hors KV et Challenge des Supers Héros) se feront uniquement le samedi dans la limite des dossards disponibles. Aucune inscription ne sera possible le dimanche.

Les inscriptions sur place, pour toutes les courses, se dérouleront **le samedi 4 octobre** uniquement :

Au parking de Charance (Pré de la danse) :

- pour le KV : de 7h30 à 8h30 (Jusqu'à 1h avant la course)
- pour le Challenge des Super Héros : pas d'inscription sur place

A la Blache (9 cours du vieux Moulin) :

- pour le Trail St Mens : de 8h00 à 12h00 (jusqu'à 1h avant la course)
- pour le P'tit St Mens : de 8h00 à 12h00 (jusqu'à 1h avant la course)
- pour le Trail Rose : de 8h00 à 15h00 (jusqu'à 1h avant la course)
- pour le Trail des Crêtes : de 8h00 à 18h00 (veille de la course)
- pour le Trail 3 Cols : de 8h00 à 18h00 (veille de la course)

Sur le site de départ

➤ pour les courses des enfants : **à partir de 15h30**

Les inscriptions comprennent :

- la participation à la course,
- la fourniture du dossard,
- des lots éventuels d'inscription,

Et pour les courses du dimanche uniquement :

- l'accès à la navette pour rejoindre le départ des courses du dimanche sur le site de Charance
- Un repas d'après course pour les coureurs inscrits (3 Cols et Crêtes) sera offert sur présentation du dossard.
- Accès aux consignes pour les coureurs sur le site de la Blâche pour les courses du samedi et du dimanche

3. TARIFS

COURSES	NOMBRE DE PLACES	TARIF INSCRIPTION
3 Cols - 46,1 km	400 places	Jusqu'au 15/08 : 40€, Du 16/08 au 18/09 : 45€, Du 19/09 au jour de la course : 50€ Licenciés FFA : Jusqu'au 15/08 : 38€, Du 16/08 au 18/09 : 43€, Du 19/09 au jour de la course : 48€
Crêtes - 28,8 km	600 places	Jusqu'au 15/08 : 25€, Du 16/08 au 18/09 : 30€, Du 19/09 au jour de la course : 35€ Licenciés FFA : Jusqu'au 15/08 : 23€, Du 16/08 au 18/09 : 28€, Du 19/09 au jour de la course : 33€
Le P'tit St Mens - 12,3 km	450 places	Jusqu'au 15/08 : 12€, Du 16/08 au 18/09 : 14€, Du 19/09 au jour de la course : 16€
St Mens - 15,9 km	550 places	Jusqu'au 15/08 : 12€, Du 16/08 au 18/09 : 14€, Du 19/09 au jour de la course : 16€
KV - 4,6 km	100 places	Jusqu'au 27/09 : 16€, Du 28/09 au jour de la course : 20€, Les relais à 2 : 30 € par relais, Les Relais à 4 : 50 € par relais
Challenge des Supers Héros	80 places	Tarif unique : 40 €
Trail Rose - 6,9 km	1200 places	Jusqu'à la veille de la course : 8 € Le Jour de la course : 10€
Trail des enfants	400 places	Gratuit

4. MODIFICATION D'INSCRIPTION

- **Le changement de parcours après l'inscription n'est pas autorisé.**
- **En cas d'annulation à l'initiative du concurrent, aucun remboursement ne sera effectué.** Dans le cas d'une annulation pour raison médicale, un report sur la prochaine édition pourra être proposé sur présentation d'un certificat médical.

5. ECHANGE DE DOSSARD

- **L'échange de dossard entre coureurs est strictement interdit.**

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15 000€ d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation [...] de l'organisateur de cette manifestation. »

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une tierce personne.

Le coureur non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

III. MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, de crise sanitaire ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits et/ou d'annuler l'épreuve.

Les concurrents pourront dans ces cas précis, **prétendre à un remboursement de 80% du tarif de la course en fonction de la date d'inscription.**

IV. RETRAIT DES DOSSARDS

Une pièce d'identité officielle sera demandée pour tout retrait de dossard.

Les retraits de dossards, pour toutes les courses, se dérouleront, le samedi 4 octobre uniquement :

Au parking de Charance (pré de la danse) :

- pour le KV : de 7h30 à 8h30 (Jusqu'à 1h avant la course)
- pour le challenge des Super Héros : de 7h30 à 8h30 (Jusqu'à 1h avant la course)

A la Blache (9 cours du vieux Moulin) :

- pour le Trail St Mens : de 8h00 à 12h00 (jusqu'à 1h avant la course)
- pour le P'tit St Mens : de 8h00 à 12h00 (jusqu'à 1h avant la course)
- pour le Trail Rose : de 8h00 à 15h00 (jusqu'à 1h avant la course)
- pour le Trail des Crêtes : de 8h00 à 18h00 (veille de la course)
- pour le Trail 3 Cols : de 8h00 à 18h00 (veille de la course)

La remise de dossards le dimanche matin pour les trails des Crêtes et des 3 Cols sera tout à fait exceptionnelle et devra être précédée d'une prise de contact auprès de l'adresse mail suivante : sport@ville-gap.fr, en précisant le Nom, le Prénom, la date de naissance et la course choisie, jusqu'au samedi 4 octobre à midi.

Sur le site de départ

- pour les courses des enfants : **à partir de 15h30**

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur ; **les épingles à nourrice ne sont pas fournies.**

Conformément au règlement de la FFA, le dossard doit impérativement être porté pendant toute la durée de la course.

Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni masqués.

Exceptionnellement, le retrait d'un dossard individuel peut être fait par une autre personne. Elle devra être munie de votre pièce d'identité (ou sa copie).

V. DEROULEMENT DES COURSES

1. BRIEFING DE COURSE

Un briefing d'avant course sera fait à l'oral devant les SAS de départ.

2. NAVETTE POUR SE RENDRE AU DEPART

Des navettes destinées à rejoindre le site de départ à Charance, sont mises à disposition des coureurs pour les courses du dimanche.

Il est demandé aux coureurs qui souhaitent bénéficier de ce service, de l'indiquer, via le formulaire prévu à cet effet, au moment de leur inscription .

Départ des navettes :

Boulevard Pierre et Marie CURIE, devant l'Alp'arena en direction du Domaine de Charance

- **3 Cols - 46,1 km de 6h30 à 6h50** (départ de la course 7h30)
- **Crêtes - 28,8 km de 8h00 à 8h20** (départ de la course 9h00)

3. MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour les courses du samedi (**sauf pour les courses enfants**), **les coureurs doivent-être en possession tout le long de la course d' :**

- un gobelet
- un coupe vent

Pour les courses du dimanche les coureurs doivent-être en possession tout le long de la course de :

- une réserve alimentaire
- une réserve d'eau de 500 ml minimum
- un gobelet
- un coupe-vent
- une couverture de survie
- un sifflet
- un téléphone portable en état de marche, chargé avec le numéro du PC course enregistré
- une lampe frontale (optionnel)

L'obligation de ce matériel est d'ordre sécuritaire. Une météo, à priori clémente, ne supprime pas l'obligation de ce matériel.

Les bâtons sont autorisés. Le coureur pourra s'en équiper dès le départ. Un coureur muni de bâtons au départ (dans les mains ou dans un porte bâton (sac, ceinture), devra les garder jusqu'au terme du parcours (il n'est pas possible de déposer ses bâtons sur le parcours).

4. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de secours sont implantés sur chaque parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course.

Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au niveau du PC course sur le site de La Blâche.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont habilités, en particulier :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve,
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Une infirmerie sera ouverte à l'arrivée, sur le site de La Blâche, pendant toute la durée des épreuves.

5. ABANDON

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle.

Le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

6. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués après l'arrivée.

Tout coureur sélectionné devra s'y soumettre. Le refus de se soumettre au contrôle antidopage est considéré comme un contrôle positif et sera passible de sanctions disciplinaires.

7. PENALITES

Des pénalités seront appliquées pour les motifs ci-dessous :

CAUSE	PÉNALITÉ
Absence de 1 matériel obligatoire lors d'un contrôle	15 minutes de pénalité
Absence 2 matériels obligatoires lors d'un contrôle	2x 15 minutes de pénalité
Absence 3 matériels obligatoires lors d'un contrôle	Disqualification
Coupe du parcours intentionnelle sans passage obligatoire au(x) balise(s) de contrôle	Disqualification
Jet de détritux en dehors des zones	Disqualification
Mis en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent	Disqualification
Non respect des personnes (organisateur, bénévoles ou concurrents)	Disqualification
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un chef de poste ou d'un secouriste	Disqualification
Non respect de l'âge minimum	Disqualification
Contrôle anti dopage positif	Disqualification
Déposer ou récupérer les bâtons durant la course	15 minutes de pénalité

VI. APRES COURSE

1. SANITAIRES, VESTIAIRES, DOUCHES

Les sanitaires, douches et vestiaires seront situés dans le Parc de la Pépinière, sur le site de La Blâche et de l'Alparena, site d'arrivée de toutes les courses.

2. RECOMPENSES

Pour toutes les courses chronométrées, seuls les 3 premiers au scratch (femme/homme) et le premier de chaque catégorie (selon FFA) (femme/homme), sans cumul, sont récompensés.

Pour le Ptit St Mens, seuls les 3 premiers au scratch (femme/homme), et les premiers cadet et junior (femme/homme) seront récompensés.

Pour le KV, seuls les 3 premiers au scratch (femme/homme) et le premier de chaque catégorie (une seule catégorie de M4 à M10) (femme/homme), sans cumul, sont récompensés, ainsi que les premières équipes au scratch pour chaque catégorie de relais.

Pour le Challenge des super héros, seuls les 3 premiers au scratch (femme/homme) sont récompensés. Par ailleurs, seuls les Super Héros qui terminent les 3 courses seront classés.

Les podiums se feront dans la foulée des arrivées.

3. RESTAURATION

Sous réserve des contraintes sanitaires, un espace buvette et snack sera ouvert aux coureurs et au public durant toute la durée de la manifestation.

De plus, le dimanche, un repas sera proposé au tarif de 12 € pour le public et offert pour les coureurs inscrits sur les courses du jour.

VII. DROIT A L'IMAGE

Tous les coureurs s'engagent à selon les termes suivants :

« J'autorise expressément l'organisateur, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Gapen'cimes, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »

VIII. ASSURANCE

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Chaque concurrent doit cependant être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence.

IX. PROTOCOLE SANITAIRE

En cas de besoin, un protocole sanitaire sera mis en place sur la manifestation conformément aux directives gouvernementales, aux arrêtés préfectoraux en vigueur au moment de l'événement.

Afin d'assurer la sécurité des bénévoles, des concurrents, des spectateurs, ce protocole sanitaire devra être appliqué strictement par toutes les parties.

Les concurrents qui ne respecteront pas le protocole sanitaire ne prendront pas le départ.

POUR TOUTE QUESTION

CONTACTEZ-NOUS

DIRECTION DES SPORTS

sport@ville-gap.fr
04 92 53 24 21

